



FONDATION **TIMI** inc.

FONDATION TIMI

FONDS DES ARTS ET DE LA CULTURE

Formulaire de demande de subvention

Volet 2 : Soutien professionnel aux groupes
non professionnels ou préprofessionnels

La demande doit être envoyée à l'adresse suivante :

FONDATION TIMI
A/S Claude Dumais
Fonds des arts et de la culture
165, rue Racine Est, C.P. 8060
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8

Date limite d'inscription

Le 30 avril et le 31 octobre de chaque année, avant 16 h.

CLIENTÈLE VISÉE

- Organismes à but non lucratif, impliqués dans la réalisation d'une activité artistique ou culturelle.

Ce formulaire doit obligatoirement être rempli numériquement, les formulaires complétés à la main ne sont désormais plus acceptés.

SOUTIEN PROFESSIONNEL AUX GROUPES NON PROFESSIONNELS OU PRÉPROFESSIONNELS

1. Description

Ce volet des activités du Fonds des arts et de la culture vise à favoriser les échanges entre les artistes professionnels et les groupes amateurs en permettant l'embauche d'artistes professionnels par des groupes non professionnels ou préprofessionnels pour la réalisation d'activités culturelles. Au moment de l'analyse des demandes, une attention particulière sera portée aux projets inscrivant la pratique artistique dans des domaines non traditionnels ou l'utilisation de l'art dans la recherche de solutions novatrices à certaines situations sociales ou communautaires.

2. Admissibilité

- Le programme s'adresse aux organismes à but non lucratif, engagés dans la réalisation d'une activité artistique ou culturelle.
- Les subventions accordées doivent être consacrées exclusivement à l'engagement d'un ou des artistes professionnels pour la réalisation d'un projet particulier couvrant une période maximale d'un an.
- Le projet doit se dérouler sur le territoire de l'arrondissement de Chicoutimi.
- Le ou les artistes engagés doivent être recrutés prioritairement dans l'arrondissement de Chicoutimi. Cependant, si aucun candidat ne répond aux critères de sélection, la recherche sera étendue aux artistes professionnels du Saguenay – Lac-Saint-Jean.

3. Exclusions

- Les activités se développant ou se réalisant uniquement dans un contexte scolaire ou parascolaire;
- Les demandes soumises pour des projets déjà réalisés ou récurrents.

4. Définitions

- **Artiste professionnel** : Personne qui, ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, crée des œuvres pour son propre compte, tente d'en tirer sa principale source de revenus, signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline.
- **Organisme** : Groupe culturel ou artistique, sans but lucratif, légalement constitué et regroupant majoritairement des artistes professionnels.

5. Montant accordé

La bourse susceptible d'être accordée est d'une valeur maximale de 2 000 \$. Le montant doit être consacré exclusivement à l'engagement d'un ou des artistes professionnels pour la réalisation d'un projet.

6. Critères d'éligibilité

L'organisme doit:

- Avoir déposé un rapport d'activités pour une bourse TIMI reçue antérieurement.
- Avoir son siège social sur le territoire de l'arrondissement de Chicoutimi.
- Avoir au moins deux (2) ans d'existence.
- Offrir des activités dont la qualité et la pertinence sont reconnues par ses pairs.

Exceptions

Quoique répondant aux critères généraux d'admissibilité, certains organismes ne peuvent solliciter l'aide financière du Fonds des arts et de la culture. Ce sont les organismes publics ou parapublics mandataires des gouvernements supérieurs, les corporations municipales, ainsi que les institutions d'enseignement publiques.

7. Critères de présentation d'une demande d'aide financière

- Un organisme ne peut présenter qu'une demande de subvention par période d'appel de candidatures.
- Chaque récipiendaire a droit à une (1) bourse par année, jusqu'à concurrence de trois (3) bourses à vie.
- Les formulaires sont disponibles sur le site Internet de la Ville de Saguenay. Vous pouvez également en faire la demande par courriel à l'adresse suivante : claudedumais@ville.saguenay.qc.ca. Toute demande de renseignements supplémentaires ou d'aide d'appoint doit être adressée à Claude Dumais au 418 698-3000 poste 4179.
- La date limite d'inscription est le 30 avril ou le 31 octobre à 16 h, le cachet de la poste faisant foi de la date d'envoi.
- Le formulaire détaillé doit être retourné par la poste ou par courriel, dûment rempli, accompagné des documents exigés pour l'analyse de la demande, à l'adresse suivante :

Fondation TIMI
Fonds des arts et de la culture
A/S Claude Dumais
165, rue Racine Est, CP 8060
Chicoutimi (Québec) G7H 5B8
claudedumais@ville.saguenay.qc.ca

8. Évaluation des demandes

Comité d'évaluation

Les demandes d'aide financière qui répondent aux critères d'admissibilité et d'éligibilité sont soumises à l'attention d'un comité d'évaluation, placé sous la responsabilité du Fonds des arts et de la culture de la Fondation TIMI. Ce comité est composé d'individus choisis pour leur compétence dans les différents secteurs des arts. Il analyse les demandes qui lui sont soumises selon les critères généraux de sélection définis ci-après, il formule des recommandations spécifiques pour chacun des dossiers et détermine, s'il y a lieu, les montants qui seront alloués en tenant compte de l'ensemble des demandes reçues et de l'enveloppe budgétaire disponible.

Les recommandations du comité doivent être entérinées par le conseil d'administration de la Fondation TIMI; auquel cas, elles deviennent finales et sans appel. Les candidats dont la demande n'est pas retenue peuvent toutefois présenter un nouveau dossier lors d'une période d'appel de candidatures ultérieure.

Critères généraux de sélection

- L'apport du projet dans la recherche de solutions novatrices à certaines situations sociales ou communautaires;
- L'appui du milieu pour le projet;
- Le caractère distinctif du projet par rapport aux activités régulières de l'organisme;
- L'intérêt du projet pour l'organisme, la discipline ou le milieu;
- La clarté du projet et la qualité de la présentation de la demande;
- Le réalisme des prévisions budgétaires, la faisabilité et la garantie de réalisation du projet ainsi que la diversité de ses ressources de financement.

9. Versement des bourses

Les réponses positives ou négatives aux demandes d'aide financière sont communiquées par un représentant du Service de la culture, des sports et de la vie communautaire de la Ville de Saguenay, dans un délai maximum de huit (8) semaines après la date limite d'inscription. Dans le cas où l'octroi ou le versement d'une bourse est assorti de conditions, les modalités de versement seront précisées au récipiendaire.

Formulaire de demande

Volet 2 : Soutien professionnel aux groupes non professionnels ou préprofessionnels

SECTION 1 : IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom :	<input type="text"/>		
Adresse du siège social :	<input type="text"/>		
Code postal :	<input type="text"/>	Téléphone :	<input type="text"/>
		Télécopieur :	<input type="text"/>
Personne mandatée pour remplir le formulaire :			
Nom :	<input type="text"/>		
Adresse (si différente du siège social):	<input type="text"/>	Code postal :	<input type="text"/>
Téléphone (rés.) :	<input type="text"/>	(bur./atelier) :	<input type="text"/>
		Télécopieur :	<input type="text"/>
Courriel :	<input type="text"/>		

SECTION 2 : PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE L'ORGANISME

SECTION 3 : DESCRIPTION DU PROJET

Fournir le titre, le(s) lieu(x), la date de réalisation, les objectifs, les clientèles visées ainsi qu'un résumé du projet faisant l'objet de la demande¹.

¹ Identifier la ou les ressources embauchées en démontrant clairement leur statut professionnel.

SECTION 4 : LES RETOMBÉES DU PROJET

Indiquer en quoi ce projet inscrit la pratique artistique dans des domaines non traditionnels ou permet l'utilisation de l'art dans la recherche de solutions novatrices à certaines situations sociales et communautaires.

SECTION 5 : LE CARACTÈRE NOVATEUR DU PROJET

Indiquer en quoi ce projet se distingue des activités régulières de l'organisme et/ou comment il permet d'innover dans la pratique d'une discipline artistique.

SECTION 6 : AUTRES SUBVENTIONS

Avez-vous déjà reçu une ou des bourses de la Fondation TIMI ? Oui Non

Si oui, veuillez remplir le tableau suivant :

ANNÉE	PROGRAMME	MONTANT REÇU

Le présent projet a-t-il fait l'objet d'autres demandes de subventions ? Oui Non

Si oui, veuillez remplir le tableau suivant :

ORGANISME/COMMANDITAIRE PRIVÉ OU PALIER DE GOUVERNEMENT SOLLICITÉ	PROGRAMME (S'IL Y A LIEU)	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT ACCORDÉ

Préciser la partie du projet soutenue par chaque subvention.

SECTION 7 : PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DÉTAILLÉES DU PROJET

REVENUS*

Inscriptions/billetterie

Commandites

Montant fourni par l'organisme

Montant demandé à la Fondation TIMI

Autres sources
(précisez)**Total* :**

DÉPENSES*

Salaires, cachets et honoraires²

Frais de séjour (repas/logement)

Frais de déplacement (transport)

Timbres, photocopies, papeterie

Téléphone, Internet

Frais de conception graphique, impression, publicité

Autres frais (précisez)

Total* :

*Les revenus et les dépenses doivent être équilibrés.

² Annexer une feuille précisant le nombre d'heures, le taux horaire et la fonction de chaque individu rémunéré dans le cadre du projet soumis.

SECTION 8 : DOCUMENTS À JOINDRE AU FORMULAIRE DÛMENT REMPLI**C) Pour un organisme :**

- Copies des lettres patentes
- Copie du plus récent bilan financier
- Résolution de l'organisme autorisant le répondant à faire une demande d'aide financière (formulaire de résolution ci-joint)
- Deux (2) lettres d'appui au projet³
- Identification de l'artiste ou des artistes professionnels engagés pour la réalisation du projet et leurs fonctions (nom, adresse, téléphone, curriculum vitae)
- Preuve de résidence de l'artiste ou des artistes engagés et identification des démarches effectuées si personne de l'arrondissement de Chicoutimi n'a pu être retenu.
- Tout autre document pouvant être utile à l'analyse de la demande (préciser)

³ Les lettres d'appui doivent démontrer l'intérêt de la clientèle visée par le projet et, lorsque pertinent, la nature de l'engagement des partenaires.

Attestation des renseignements

Je _____
Signature du répondant

Déclare, par la présente, que tous les renseignements fournis dans le formulaire pour la demande d'aide financière sont exacts et conformes à la réalité.

Fait à _____, le _____
Ville et arrondissement Date

Section réservée à l'administration de la Fondation TIMIDate de la réception de la demande : Demande complète Demande incomplèteDocument(s) manquant(s) : Date de dépôt du (des) document(s) manquant(s) : A déjà reçu une ou des bourses de la Fondation TIMI Oui NonSi oui, année(s) d'octroi : Rapport du projet de la dernière bourse reçue déposé Oui NonDemande éligible Oui Non

Remarque :